



PROJET ASSOCIATIF 2021 – 2026

Préambule

Ce projet a vocation à être décliné dans des documents opérationnels tels que les projets d'établissement ou de service ou d'entreprise. Il sera une référence particulièrement pour les administrateurs et les cadres. Il a fait l'objet d'un travail en commission issue du Conseil d'administration de chaque association. Il est systématiquement transmis aux personnes, physiques ou morales, qui souhaitent adhérer aux associations. Il figurera dans les documents transmis aux salariés, aux usagers et sera intégré sur le site Internet.

L'association du Joncheray, Sénevé ESAT et Sénevé EA sont des réalisations qui ont été réfléchies et mises en œuvre durant les années 1990 pour apporter des solutions d'accompagnement adapté à des projets de vie et professionnels de personnes en situation de handicap. Historiquement elles ont essentiellement soutenu des projets pour des personnes en situation de handicap mental et/ou psychique.

Ces trois associations ont été adhérentes de l'association ORGER depuis 2012. Fortes de leurs valeurs partagées et riches de leurs expériences elles ont décidé de s'associer. Le 1^{er} janvier 2020, les associations gérant des établissements ou services médico-sociaux (ESMS) ont fusionné sous le nom d'Ipolais MS. Sénevé EA s'est transformée en Ipolais EA en adaptant sa gouvernance.

Ipolais GE est un groupement d'employeurs qui vise à salarier des personnes mises à disposition des deux autres associations qui en sont adhérentes.

Le présent projet est destiné à unir les orientations des trois associations qui partagent le nom Ipolais pour œuvrer ensemble à l'accompagnement de personnes en situation de handicap et « entreprendre la différence ».

Les membres d'Ipolais affirment le caractère non confessionnel et humaniste de l'engagement de l'association.

Des valeurs associatives pour entreprendre la différence

Historiquement, les personnes accompagnées ou salariées par les structures d'Ipolais relèvent d'un public d'adultes en situation de handicap résultant de déficiences intellectuelles ou cognitives associées ou non à des troubles psychiques compatibles avec une vie sociale, même réduite.

Si le cœur des dispositifs mis en place par les associations s'oriente vers ce type de public, Ipolais n'exclut pas d'intervenir au soutien de personnes relevant d'autres situations de handicap.

Une démarche qui inscrit la personne en situation de handicap comme citoyen à part entière.

Ipolais fonde son action sur la reconnaissance de la personne en situation de handicap comme SUJET de droits et de devoirs exprimant ses désirs, ACTEUR principal de son projet exprimé et premier INTERLOCUTEUR dans la réalisation de son projet.

Les structures d'Ipolais mettent en œuvre de manière continue cette dimension fondamentale.

Ipolais insiste sur l'écoute du projet exprimé et le balisage de son accompagnement, sans gommer, toutefois, la réalité de la situation de handicap et les manques inhérents à cette réalité qui peuvent rendre l'aboutissement d'un projet difficile, voire impossible.

Ipolaïs précise que les accompagnements d'un bénéficiaire, au travers des différentes structures, doivent respecter l'individualité et la liberté des personnes et ne pas être constitutifs d'un risque "d'enfermement institutionnel" pour le bénéficiaire.

Lorsqu'un adulte formule un projet et souhaite y associer sa famille, l'association conduira le travail d'accompagnement en lien avec celle-ci. Par ailleurs, lorsqu'elle le jugera utile l'association pourra d'elle-même consulter la famille. De la même façon, l'association reste disponible pour toute rencontre souhaitée par la famille.

Ipolaïs fait vivre toutes les instances permettant de concourir à la citoyenneté sur le plan collectif : conseil d'administration, instances représentatives du personnel, conseil de la vie sociale ou autres formes de participation... Ipolaïs favorise ainsi l'expression de la parole citoyenne.

Une offre de services visant à l'inclusion.

Conformément à la loi du 11 février 2005, Ipolaïs s'appuie sur le droit à compensation, pour mettre en place une offre de services, questionnée en permanence, afin que la personne puisse vivre dans la situation la plus ordinaire possible.

Cette dimension n'est pas le seul apanage de l'organisme gestionnaire d'un ESMS ou d'une EA. Chacune des structures gérées par Ipolaïs est attachée à développer un réseau permettant la mise en œuvre concrète de réponses adaptées.

Ipolaïs affirme son expertise sur les champs qui relèvent du présent projet, mais entend travailler dans une logique collaborative pour faciliter les projets de chacun. Cette expertise se complète donc par celle d'autres acteurs publics ou privés du territoire.

L'inclusion de la personne en situation de handicap dans l'espace commun est un axe majeur du travail réalisé par Ipolaïs. Celui-ci prend en compte toutes les dimensions constitutives de la personne. En lui proposant un environnement compatible avec ses aspirations et ses compétences, Ipolaïs s'appuie sur la capacité de la personne à faire émerger ses propres ressources. Cette démarche s'inscrit dans l'approche du « Pouvoir d'agir ». Ce travail inclut la question de la protection à chaque fois que cela est nécessaire.

Une approche professionnelle garantie par l'exigence de qualification

Dans une mission d'accompagnement aux contours toujours incertains, la qualification des professionnels constitue une des premières garanties de qualité de cet accompagnement.

Prendre soin d'une personne c'est créer les conditions de la relation pour être véritablement à l'écoute de cette personne, de ses désirs, de ses angoisses : « *il s'agit bien de l'accompagner sur son chemin et pas de la capturer pour la mettre sur notre chemin de professionnels* »¹.

Pour cela, l'intervenant dispose de son histoire de vie, sa formation et son expérience professionnelle. La diversité des compétences est précieuse pour approfondir l'observation des différentes facettes d'une personnalité.

L'amélioration continue des conditions de travail

Ipolaïs place l'amélioration continue des conditions de travail comme un vecteur structurant du développement des associations tant pour les travailleurs handicapés que les professionnels concourant à la mise en œuvre du projet.

En fonction des moyens disponibles, l'association met en œuvre une politique de ressources humaines qui permet à chacun de disposer d'un cadre de travail sûr et épanouissant. Des moyens de régulation de cette ambition sont mis en place au premier titre desquels la vitalité du dialogue social.

¹ HESBEEN W., 1999, « Le caring est-il prendre soin ? », *Revue Perspective soignante*, n°4, p.10.

Territoires d'intervention



Carte du Maine et Loire
et du territoire d'intervention d'Ipolaïs

Les territoires d'intervention d'Ipolaïs sont la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou (CCVHA) et Angers Loire Métropole.

Les Conseils d'administration peuvent néanmoins envisager d'autres secteurs d'intervention en fonction de circonstances qui s'y prêteraient. Le présent projet affirme néanmoins la volonté qu'Ipolaïs s'inscrive dans une continuité territoriale et comme un interlocuteur pertinent des politiques territoriales en faveur des personnes en situation de handicap.

La création d'Ipolaïs est l'aboutissement d'une réflexion commune entre les associations qui l'ont composée. C'est une projection vers l'avenir afin de :

- proposer une complémentarité de l'offre à destination des personnes en situation de handicap entre territoire rural et urbain ;
- offrir une visibilité plus forte de nos activités à l'ensemble des financeurs et de renforcer notre partenariat avec tous les acteurs sociaux, politiques et économiques ;
- accroître notre potentiel à proposer ou développer des projets et à répondre aux appels à projets ;
- optimiser les coûts de fonctionnement de nos structures notamment en mutualisant nos moyens en termes de gestion des ressources humaines et financières, la communication, les achats... ;
- nous développer tout en restant une association à taille humaine.

Déclinaison des projets pour 2021 – 2026

Sur le plan institutionnel

- Réussir la fusion associative de 2020 et la transition de l'organisation jusque fin 2021.
- S'inscrire comme un acteur solide d'offres de solution pour les personnes en situation de handicap sur le territoire des Vallées du Haut Anjou et sur l'agglomération angevine.
- Maintenir notre présence active dans ORGER pour contribuer à répondre aux besoins des personnes en situation de handicap dans les Pays de la Loire.
- Garantir une qualité de prise en charge toujours accrue, centrée sur l'individu supposant de mettre au service des usagers une équipe pluri-professionnelle qualifiée.
- Assurer la pérennité d'Ipolais en poursuivant la recherche permanente d'administrateurs.

Sur le plan du développement et des investissements

- Encourager l'inclusion des travailleurs en situation de handicap en milieu non-adapté de travail lorsque cela est leur souhait.
- Participer à la création du Groupe d'Entraide Mutuelle en milieu rural sur la CCVHA dont l'objectif est l'amélioration des conditions de vie des personnes souffrant de tout type de handicap.
- Accompagner le projet de restructuration des lieux « Foyer d'hébergement » et « Foyer de vie » sur le site de la commune de Champigné sur la base du déploiement de solutions diversifiées.
- Implanter des activités d'entreprise adaptée sur le territoire de la CCVHA.

Sur le plan de la communication

- Installer le nom « Ipolais » dans le paysage institutionnel et sur le plan commercial.
- Créer le site Internet.
- Développer la communication numérique via des interfaces maîtrisées en interne.

Sur le plan commercial

- Développer et créer différentes activités économiques en permettant de faire progresser les compétences des travailleurs en situation de handicap.
- Trouver des alliances pour de nouveaux développements.

Historique

Deux histoires en faveur de l'emploi et de l'accompagnement des personnes majoritairement en situation de handicap mental et psychique.

Association du Joncheray

- 1988 : Création de l'association du Joncheray
- 1995 : Création du C.A.T. (Centre d'Aide par le Travail – futur ESAT)
- 1998 : Création du S.A.V.S.(Service d'Accompagnement à la Vie Sociale)
- 2006 : Création du Foyer d'Hébergement et du Foyer de Vie

Association du Sénevé

- 1994 : Création de l'association Sénevé AP et ouverture de l'Atelier Protégé (future Entreprise Adaptée).
- 2000 : Création de l'association Sénevé C.A.T.et ouverture du Centre d'Aide par le Travail (futur ESAT).
- 2003 : Création du S.A.V.S. (Service d'Accompagnement à la Vie Sociale)

Création d'Ipolais

- 2020 : Fusion de l'association du Joncheray et de Sénevé ESAT et création d'Ipolais MS
- Modification des statuts de Sénevé EA et création d'Ipolais EA
- Création d'Ipolais GE

La situation au 31 décembre 2020

Haut d'Anjou



ESAT : 45 places
SAVS : 25 places
Foyer d'Hébergement : 15 places
Foyer de Vie : 20 places (+ 1 place d'accueil temporaire)

Angers



ESAT : 20 places
SAVS : 20 places

Entreprise Adaptée: 78 aides aux postes pour environ 130 personnes TH salariées.



5 salariés (Direction, RH, compta finances)